



Procès Verbal

du Conseil Communautaire du 12 Mars 2014

Le 12 mars 2014, le Conseil Communautaire s'est réuni à l'Espace Culturel de proximité de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Rémy TERRIENNE, à la suite de la convocation adressée le 5 mars 2014

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 62

Nombre de membres présents : 56

Nombre d'absents : 6

- Bruno BUSSIERE
- Jean LAFOND GRELLETY
- Jean-Pierre DESVERGNE
- Laurent CASANAVE
- Gérard SENRENT
- Paul MALVILLE

Procurations : 2

- Jean-Pierre DESVERGNE à Christian DURAND
- Gérard SENRENT à René ETOURNEAUD
- Paul MALVILLE à Corinne DUCOUP

Secrétaire de séance : Jean-Marcel BEAU

ETAIENT PRESENTS :

Allain TRICOIRE / Jean-Claude ETOURNEAU / Claude BOUQUET / Thierry DECIMA / Bruno BEUQUE / Jean Didier ANDRIEUX / Jean-Bernard FILION / Jean Noël VIRECOULON / Mauricette LEMAZAVA / Bertrand RAMETTE / Jean Pierre PRUNIER / Serge OLIVIER / Didier BAZINET / Michel DESMOULIN / Jean-Pierre JUGIE / Corinne DUCOUP / Philippe BOISMOREAU / Annie VALLADE / Michèle HOCHART / Paul MALVILLE / Joël CONSTANT / Emmanuel CLUGNAC / Marcel GOURDOUX / Francis LAFAYE / Jean Louis DUPRAT / Jean Marcel BEAU / Rémy TERRIENNE / René CORSINO / Danièle BOUSQUET / Sylvie BONNET / Pascale DEVIGE / Josette COLLEU / Dominique CAILLOU / Huguette LORIN / Jean-François BITTARD / Gérard MAZIERE / Christophe ROSSARD / Jean Pierre CHAUMETTE / Nicole FALLACHER / Christian DURAND / André MARTIN / Daniel VILLEDARY / Marie-Thérèse SEGONZAC / Fabrice BONIFACE / Jean-Paul GADY / Philippe DUBOURG / Jeannik NADAL / Jacques DODIN / Albert QUEYRET / Claudette CHABREYROU / René ETOURNEAUD / Gilles GIROUX / Jean Bernard CHARAZAC / Alain LUCAS / David BOUCARD / Rolland TORRES / Pierre OUZEAU



ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 12.03.2014

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 13 février 2014

PROJETS DE DELIBERATION

ADMINISTRATION GENERALE

PROJET DE DELIBERATION N°2014/65

EXAMEN DES RESTITUTIONS DE COMPÉTENCES

PROJET DE DELIBERATION N°2014/66 et N°2014/67

DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » ET « AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ».

PROJET DE DELIBERATION N°2014/68

AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT D'ENGAGER UNE CONSULTATION POUR LE MARCHÉ PUBLIC DES ASSURANCES

PROJET DE DELIBERATION N°2014/69

ADHESION A L'ATD AU TITRE DE L'ASSISTANCE D'ORDRE TECHNIQUE, JURIDIQUE ET FINANCIER

PROJET DE DELIBERATION N°2014/70

EXAMEN DES PRETS DES MINIBUS 9 PLACES DE LA CCPR

EDUCATION-CULTURE

PROJET DE DELIBERATION N°2014/71

MISE À DISPOSITION DU BUS DE TOCANE

PROJET DE DELIBERATION N°2014/72

TARIFS RÉGIE ACTIONS ADOLESCENTS

PROJET DE DELIBERATION N°2014/73

ADHESION DES COMMUNES DE DOUCHAPT, SEGONZAC, SAINT SULPICE DE ROUMAGNAC, SAINT PARDOUX DE DRONNE AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

PROJET DE DELIBERATION N°2014/74

PROJET EDUCATIF DE LA CCPR POUR LES ACTIVITES EXTRA ET PERI-SCOLAIRES

PROJET DE DELIBERATION N°2014/75

CHARTRE RELATIVE AUX DEROGATIONS SCOLAIRES

ACTION SOCIALE

PROJET DE DELIBERATION N°2014/76

REPRISE PAR LE CIAS DE L'EMPRUNT DE LA RPA « LE GALIROU »

FINANCES

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

PROJET DE DELIBERATION N°2014/77
DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BIENS

RESSOURCES HUMAINES

PROJET DE DELIBERATION N°2014/78
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

PROJET DE DELIBERATION N°2014/79
MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT :

PROJET DE DELIBERATION N°2014/79
MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE SUITE A CHANGEMENT DE GRADE

SERVICES TECHNIQUES

PROJET DE DELIBERATION N°2014/81 et 2014/82
DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AMENDES DE POLICE ET DU CONTRAT D'OBJECTIF / TRAVAUX DE VOIRIE ENTRE MONTAGRIER ET GRAND-BRASSAC

PROJET DE DELIBERATION N°2014/83
AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ALAIJE

_

1- Compte rendu du conseil du 13 février 2014 :

2- Informations :

Rémy TERRIENNE informe le conseil des commissions qui se sont déjà réunies et des dates des commissions et réunions à venir.

Il propose au Conseil d'ajouter 1 délibération :

- projet de délibération 2014/84 relatif l'attribution d'une subvention au Centre VTT de Montagriér pour l'entretien des sentiers de randonnées VTT

<p>A l'issue de la réunion un débat sur la gouvernance de la CCPR sera proposé à l'assemblée</p>

3- Délibérations

1- ADMINISTRATION GENERALE :

PROJET DE DELIBERATION N°2014/65 : EXAMEN DES STATUTS ET RESTITUTIONS DE COMPETENCES

Rapporteur Jeannik Nadal

Dans le cadre de l'harmonisation des statuts, le conseil communautaire peut décider de restituer un certain nombre de compétences aux communes, et ce, dans le délai imparti du 31 mars 2014.

Le terme de « compétence » à restituer désigne dans ce cas un bloc de compétences, comme par exemple « action sociale ». Le choix de restituer une compétence aux communes revient à restituer l'ensemble de cette compétence, l'ensemble du bloc, et non une composante de cette compétence, comme par exemple pour l'action sociale, « gestion des RPA » ou « service d'aide à domicile ». Ces composantes seront examinées par le conseil dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire.

Ainsi dans l'exemple de l'action sociale, la restitution de la compétence aux communes reviendrait à se dessaisir de l'ensemble de l'action sociale. En revanche le conseil peut décider jusqu'à la fin 2015 de restituer une composante de cette compétence, par exemple la gestion des RPA, dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire.

Aujourd'hui il s'agit donc de délibérer sur l'éventualité de restituer aux communes les blocs de compétences non obligatoires, en se penchant sur les compétences qui ne sont exercées que par une des collectivités fondatrices. Seules deux compétences sont concernées : la gestion de la gendarmerie (CCVD) et les zones de développement éolien (CCV).

La Commission propose la structure statutaire suivante :

Proposition de structure statutaire:

A – Compétences obligatoires

- 1- Aménagement de l'Espace
- 2- Développement Economique

B – Compétences optionnelles

(compétences « DGF bonifiée », à prendre dans leur intégralité dans une liste de 7, article L5214-23-1 du CGCT.)

- 1- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- 2- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

C – Compétences facultatives

(pouvant être prises de façon partielle)

- 1 – Action sociale
(intérêt communautaire défini le 3/01/2014)
- 2 – Aménagement numérique
(intérêt communautaire défini le 13/01/2014)
- 3- Protection et mise en valeur de l'environnement
- 4- Politique du logement et cadre de vie
- 5- Construction, réhabilitation, gestion et entretien d'équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire
- 6- Réalisation de zones de développement éolien

D – Compétences supplémentaires

(n'apparaissant pas dans le CGCT (L 5214-16))

- 1 – Gendarmerie

PROJETS DE DELIBERATION N°2014/66 et N°2014/67 : DEFINITION DE L'INTERÊT COMMUNAUTAIRE DES COMPETENCES « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE » ET « AMENAGEMENT DE L'ESPACE »

Rapporteurs Allain TRICOIRE et Rolland TORRES

Proposition de rédaction de la compétence Développement Economique (Allain TRICOIRE)

➤ Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire les zones suivantes :

- ZA du Pontis et de Puymozac à Verteillac
- ZA Nord, Est et Sud de Villeteureix (ancienne ZA de la CCR)
- ZA « Les Jarissous » de Tocane St Apre
- Les futures zones d'activités économiques supérieures à 1ha

➤ Mise en œuvre d'actions de développement économique d'intérêt communautaire : reposant sur le soutien à la création, la transmission, la valorisation, la formation professionnelle et le développement d'activités liées à l'agriculture, à l'artisanat et au commerce.

➤ Création, aménagement, entretien d'une structure destinée à la formation professionnelle à Siorac de Ribérac soutenue par le Conseil Régional d'Aquitaine dans le cadre du Plan Régional de Formation Professionnelle :

- Accueil, promotion et développement touristique,
- Gestion de l'Office de Tourisme Communautaire,
- Création, investissement, entretien et fonctionnement des sites touristiques propriétés de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois,

Proposition de rédaction de la compétence Aménagement de l'Espace (Rolland TORRES)

- Elaboration d'un schéma de cohérence territorial SCOT et d'un schéma de *secteur (l' Art. L. 122-1. du CU précise que pour faciliter l'exécution des schémas de cohérence territoriale, ceux-ci peuvent être complétés en certaines de leurs parties par des schémas de secteur « qui en détaillent et en précisent le contenu »)*
- Elaboration, révision, modification des documents d'urbanisme (cartes communales, plan local d'urbanisme, plan local d'urbanisme intercommunal)
- Constitution de réserves foncières permettant la mise en œuvre des compétences communautaires ;
- Création de zones d'aménagement concerté en rapport avec la compétence Développement Economique.

PROJET DE DELIBERATION N°2014/68 : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'ENGAGER UNE CONSULTATION POUR LE MARCHE PUBLIC DES ASSURANCES

Rapporteur Rémy TERRIENNE

Pour l'année 2014 chaque territoire issu de la fusion a prorogé ses contrats d'assurance. En revanche en 2015 nous devons engager une procédure de consultation auprès de compagnies d'assurance pour harmoniser et unifier l'ensemble de nos contrats.

Le Marché des assurances comprend 6 lots :

- Lot 1 : dommage aux biens et annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités & défense recours « dommages causés à autrui »
- Lot 3 : assurance flotte automobile
- Lot 4 : Assurance auto Elus & collaborateurs
- Lot 5 : Assurance protection juridique & défense pénale
- Lot 6 : Assurance des risques statutaires agents affiliés CNRACL

Afin de garantir au mieux la collectivité, les agents et les élus il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président :

- à engager une procédure de consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du cahier des

charges, la passation du marché, l'analyse des offres et les négociations avec les candidats

- et de l'autoriser à notifier l'acte d'engagement au candidat retenu après avis du bureau.

PROJET DE DELIBERATION N°2014/69 : ADHESION A L'A.T.D AU TITRE DE L'ASSISTANCE D'ORDRE TECHNIQUE, JURIDIQUE ET FINANCIER

Rapporteur Rémy TERRIENNE

L'Agence Technique Départemental est un établissement public créé conformément à l'article L5511-1 du Code Général des collectivités territoriales ; elle est chargée d'apporter aux communes et communautés de communes qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Il est proposé que la CCPR s'engage à adhérer à l'Agence pour elle-même et au profit de ses communes membres pour une durée minimale de cinq ans pour l'assistance technique, juridique et de cotiser selon la formule de calcul suivante ; nombre d'habitants au dernier recensement (population municipale) x (montant fixé par délibération du Conseil d'Administration)

PROJET DE DELIBERATION N°2014/70 : EXAMEN DES PRETS DES MINIBUS 9 places DE LA CCPR

Rapporteur Jeannik Nadal

Certains clubs sportifs utilisaient occasionnellement les minibus de la CCPR (VTT sur le Tocanaïs, Foot sur le Verteillacois). Les demandes se réitérent, de la part de ces clubs et d'autres. Il est proposé d'adopter une même ligne de conduite pour les trois minibus de la CCPR.

2- EDUCATION CULTURE

PROJET DE DELIBERATION N°2014/71 : MISE A DISPOSITION DE LA CCPR DU BUS DE LA MUNICIPALITE DE TOCANE

Rapporteur Joël CONSTANT

Dans le cadre du transport périscolaire depuis l'accueil périscolaire vers les écoles, la commune de Tocane mettait à disposition de la CCVD son bus ainsi qu'un chauffeur, à la demande, pour les matins où le nombre d'enfants était trop important. Il est demandé au conseil de bien vouloir accepter de poursuivre cette mise à disposition.

PROJET DE DELIBERATION N°2014/72 : ADOPTION DES TARIFS DE LA REGIE DU SECTEUR ADOLESCENTS

Rapporteur Joël CONSTANT

Le service Adolescents va réaliser durant les sessions de vacances, des actions d'autofinancement par la vente de produits ou de services (gâteaux, crêpes...) encaissées par le biais d'une régie. Il est demandé au conseil communautaire de délibérer sur les tarifs proposés pour ces prestations :

Gâteau : 1€ la part, 8€ le gâteau entier/Crêpes/cookies/sablés : 2€ les 3/ Lavage de pare-brise : 3 €

PROJET DE DELIBERATION N°2014/73 : ADHESION DES COMMUNES DE DOUCHAPT, SEGONZAC, SAINT SULPICE DE ROUMAGNAC, SAINT PARDOUX DE DRONNE AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE (CRDD)

Rapporteur Daniel VILLEDARY

Parmi les 4 communautés de communes qui ont fusionné seule celle des Hauts des Dronne n'adhérait pas au Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne. Pour l'année musicale 2013/2014 cela représente 11 élèves et 161 sur les autres territoires de la CCPR. Afin d'harmoniser l'enseignement et la diffusion de l'enseignement musical sur notre territoire, il est proposé de demander l'adhésion de la CCPR au CRDD pour l'ensemble des 46 communes.

PROJET DE DELIBERATION N°2014/74 : PROJET EDUCATIF DE LA CCPR POUR LES ACTIVITES EXTRA ET PERI-SCOLAIRES

Rapporteur Joël CONSTANT

Dans le cadre des activités péri et extrascolaires mises en place pour les enfants et les jeunes, les commissions Affaires Scolaires et Activités Péri-scolaires proposent le projet éducatif joint à la présente délibération. Ce projet servira notamment de préambule au Projet Educatif Territorial définissant l'organisation des Temps d'Accueil Péri-scolaires liés à la réforme des rythmes scolaires.

PROJET DE DELIBERATION N°2014/75 : CHARTE RELATIVE AUX DEROGATIONS SCOLAIRES

Rapporteur David BOUCARD

Compte tenu que la Communauté de Communes du Pays Ribérais exerce en lieu et place des communes la compétence scolaire les conseillers communautaires seront régulièrement saisis d'examen de demandes de dérogations scolaires.

La règle veut que les enfants soient scolarisés dans l'école de leur commune ou leur RPI de rattachement, mais des cas dérogatoires sont régulièrement soulevés. Afin de clarifier ces situations, les commissions Affaires Scolaires et Activités Péri-scolaires propose d'adopter une charte relative aux dérogations scolaires jointe au présent projet de délibération.

Cas particulier des communes qui n'ont pas d'école ni de RPI de rattachement : les inscriptions sont laissées à l'appréciation des parents.

3- ACTION SOCIALE :

PROJET DE DELIBERATION N°2014/76 : REPRISE PAR LE CIAS DE L'EMPRUNT DE LA RPA « Le GALIROU »

Rapporteur Philippe BOISMOREAU

Dans le cadre de l'emprunt réalisé en 2009 pour l'achat de la RPA de Tocane-Saint-Apre, la banque souhaite une délibération précisant que la CCPR transfère l'emprunt au CIAS, et une délibération concordante du CIAS de reprise de l'emprunt. L'annuité est de 57 000 €. Les délibérations concordantes de reprise de l'actif et du passif semblent ne pas suffire.

4- FINANCES

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur Jean-Marcel BEAU

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose à toute collectivité comptant une commune de plus de 3 500 habitants (article L 2312-1 du CGCT). Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget .Il doit informer sur la situation financière et permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité, afin d'éclairer les choix lors du vote du budget. Il n'est pas soumis à délibération.

Le document de présentation est joint en annexe

PROJET DE DELIBERATION N°2014/77 : DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS

Rapporteur Jean-Marcel BEAU

Les quatre collectivités d'origine avaient des régimes d'amortissement différents. Il convient d'adopter par délibération un régime commun.

	Durée d'amortissement (en années)
canalisations	50
Installations de la voirie	30

Autres équipements et aménagements de terrains	30
Stations d'épuration	30
Installations et appareils de chauffage	20
Equipements sportifs	15
Installations électriques et téléphoniques	10
Mobilier	10
Autres immobilisations corporelles	10
Fonds de concours	10
Matériel roulant	10
Matériel informatique	5
Immobilisations incorporelles et logiciels	2
Achats non compris dans la liste ci-dessus et de moindre valeur	1

5- RESSOURCES HUMAINES

PROJET DE DELIBERATION N°2014/78 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur Jeannik NADAL

Création d'un poste d'Adjoint administratif 1° classe suite à une réussite à l'examen.

Rectifications : un poste d'ATSEM 23h30 a été créé alors qu'il s'agit d'un adjoint technique 2° classe ; un poste d'adjoint technique 2° classe à 31 h a été créé alors qu'il s'agit d'un poste d'adjoint d'animation 1° classe.

PROJET DE DELIBERATION N°2014/79 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS

Rapporteur Jeannik NADAL

La délibération du 13 janvier autorisait l'indemnisation les agents à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service, sous réserve de l'attribution d'une fiche de mission.

Il conviendrait d'y rajouter la prise en charge des billets de train.

Par ailleurs, certains agents bénéficiaient également du remboursement des frais de péage d'autoroute, de parking et d'hébergement (60€/nuit selon l'arrêté du 3 juillet 2006).

PROJET DE DELIBERATION N°2014/79 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE SUITE A CHANGEMENT DE GRADE

Rapporteur Jeannik NADAL

Les agents dont les postes ont été créés au dernier conseil, suite à réussites à concours, seront positionnés sur des grades pour lesquels ils ne bénéficieront pas du régime indemnitaire, la collectivité d'origine n'ayant pas délibéré sur ces grades faute de poste pourvu. Il s'agit des grades d'animateur principal et de rédacteur principal issus de la CCVD.

6- SERVICES TECHNIQUES

PROJETS DE DELIBERATION N°2014/81 et 2014/82 : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AMENDES DE POLICE ET DU CONTRAT D'OBJECTIF / TRAVAUX DE VOIRIE ENTRE MONTAGRIER ET GRAND-BRASSAC

Rapporteur Didier ANDRIEUX

Les travaux engagés en 2013 sur la route de Montagrier à Grand-Brassac comprenant des aménagements de sécurité, il est demandé à l'assemblée de délibérer afin de solliciter du Conseil Général l'attribution

d'amendes de police et ils peuvent également bénéficier pour 2014 d'une subvention au titre du contrat d'objectif, sous le plan de financement suivant (HT) :

Participation Montagnier TC2	35 900,00
Contrat objectif 2013	12 866,00
Contrat objectif 2014	40 000,00
emprunt	100 000,00
autofinancement	67 406,00
TOTAL	256 172,00

PROJET DE DELIBERATION N°2014/83 : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ALAIJE

Rapporteur Didier ANDRIEUX

L'association ALAIJE intervenait pour entretenir les PDIPR sur le territoire du Val de Dronne et vérifiait le mobilier de balisage. Il est demandé de bien vouloir reconduire cette convention de prestation de service et de l'étendre au territoire des Hauts de Dronne

PROJET DE DELIBERATION N°2014/84 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE VTT DE MONTAGRIER

Rapporteur Didier ANDRIEUX

L'association VTT de Montagnier intervenait pour vérifier l'état des chemins de randonnées VTT sur le territoire du Val de Dronne et le suivi du mobilier de balisage. En contrepartie de cette prestation, elle bénéficiait d'une subvention de 10 000 € de la part de la collectivité. Il est demandé de bien vouloir reconduire cette subvention pour l'année 2014 selon les modalités précisées ci-dessus.

L'ordre du jour est épuisé et le conseil se termine à 20h55

**Le Président,
Rémy TERRIENNE**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Marcel BEAU**